

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 17 avril 2019

DELIBERATION N°2019-23 DU COMITE SYNDICAL

Proposition AMEL SFR

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 avril 2019 s'est réuni en séance extraordinaire à Nevers, le 17 avril 2019 à 10H30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Isabelle BONNICEL,
Daniel BOURGEOIS,
Pascal CHARTIER
Jean-François DUBOIS
Vanessa LOUIS-SIDNEY,

Alain REININGER,
Virginie PACQUET
Pascal MOREL,
Régine ROY,
Denis THURIOT

Était excusé : M. Guy HOURCABIE, M. Alain BOURCIER, François DUMARAIS, Thierry FLANDIN, Nathalie FOREST, Sébastien GOSSET, Patrice JOLY, Gilles NÖEL, Jean-Charles ROCHARD.

Pouvoir de M. Patrice JOLY à M. Fabien BAZIN,
Pouvoir de M. Gilles NÖEL à Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY,
Pouvoir de Mme Nathalie FOREST à Mr Jean-François DUBOIS,
Pouvoir de M. Sébastien GOSSET à M. Alain REININGER,
Pouvoir de M. François DUMARAIS à M. Daniel BOURGEOIS.
Pouvoir de M. Alain BOURCIER à Mr Denis THURIOT ;
Pouvoir de M. Jean-Charles ROCHARD à Mme ISABELLE BONNICEL

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10H30

Secrétaire de séance : Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY.

Vu l'étude du Cabinet Idate

Vu la proposition d'Altitude,
Vu l'évolution de la proposition de SFR,

Considérant la nouvelle proposition de SFR et notamment les points suivants :

1. Délais de réalisations : les déploiements seront finalisés fin 2021
2. Raccordement longs : l'offre est inchangée avec un maintien de 20% du taux de raccordements longs
3. Pénalités : on passe de 750.00 € à 1000.00 € la pénalité associée à l'engagement du FAI SFR dans le cadre de la réalisation desdits raccordements longs aux conditions des raccordements standards.

Considérant l'avis de tous les délégués syndicaux consigné dans le procès-verbal du comité syndical du 17/04/2019 et joint au présent document,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE DE

- D'autoriser Nièvre numérique, représenté par son Président Fabien BAZIN, à travailler sur la rédaction d'une convention locale avec SFR, sous réserve que l'Etat garantisse la validité juridique de cette procédure,
- D'autoriser le lancement d'une procédure de délégation de service publique pour les prises restantes et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision,
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure MAPA pour la recherche d'un Assistant à Maîtrise d'œuvre afin d'accompagner Nièvre numérique dans la rédaction, la passation et la négociation de la procédure de délégation de service publique et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 18 dont 7
pouvoirs

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/06/2019